

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 COTOBRE 2022

Présents : Mmes BINET, BRUN, DROMAIN, GAUCHER, POUJOL, M. LAQUIEZE, JOS, POUMEYROL, VERDIER, BREULEUX, BARRIERE

Absents : Mmes THEODOSE, BOUDOU, M. FRICKER

Procurations de Sarah BOUDOU à Rémy JOS et de Eric FRICKER à Daniel VERDIER

Arrivée de Eric FRICKER à 20h

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

-----

Déclaration de Rémy JOS qui souhaite démissionner de ses fonctions d' élu. Il l'a signifié au Maire ce matin et à la Préfète.

## Approbation des compte rendus des réunions du 13 juin et du 9 septembre

Remarques de Gérard BARRIERE

### Réunion du 13 juin

P 2 les conseillers municipaux ne sont informés de rien

Point 1-1 : « présentation de la convention cadre Petites Villes de Demain » : 3 abstentions - rajouter les noms (Gérard BARRIERE, Evelyne DROMAIN, J.Marie BREULEUX)

Point 1-2 : « présentation de l'étude urbaine dans le cadre de la convention Pvd » : demande à rajouter « le groupement d'architectes MEAT »

### Réunion du 9 septembre :

Point 2 : « Présentation projet tennis Padel- demande de subventions » : Modifier 2 contre (Gérard BARRIERE, Evelyne DROMAIN) et 1 abstention (J.Marie BREULEUX)

Point 10 : « Présentation liaison douce » : intervention de Gérard BARRIERE « je pense qu'il s'agira d'une déclaration » au lieu de « autorisation ».

Gérard BARRIERE revient sur l'annonce faite par Rémy JOS, parle en son nom et celui de Evelyne DROMAIN. Ils regrettent profondément cette démission car c'est le conseiller municipal adjoint le plus investi sur la commune, selon eux. Toujours selon eux, ce sentiment serait partagé par les Vayracois.

## Désignation d'un secrétaire de séance

Rémi Poumeyrol est désigné.

### **1. Cession d'un terrain à Vormes à M. Olivier VENET**

Olivier VENET a acheté l'exploitation des chalets et a repris un bail de 30 ans qui arrive à échéance en fin d'année.

Le loyer annuel perçu est de 3937 € pour 2022. Une proposition de rachat à 50 000 € avait été faite par la précédente municipalité en 2019. La surface du terrain est de 2.67Ha.

Gérard BARRIERE confirme et dit que cette proposition était assujettie à des clauses (qui lui avaient été dites ou non à l'époque) : clause qui permet d'éviter une spéculation (interdit de vendre dans les 5 ans sauf à la commune ou à un prix défini).

J.Marie BREULEUX indique que la clause pourrait indiquer que la mairie est prioritaire en cas de rachat.

La maire demande si quelqu'un sait combien il avait acheté à M. HEURTEVENT. Personne ne sait à ce jour.

Rémi POUMEYROL indique qu'il s'est assuré auprès de Olivier VENET qu'il n'aurait pas de problèmes, avec un changement de propriété, par rapport à des mises aux normes obligatoires... Olivier VENET s'est renseigné et pense qu'il n'y a pas de problème sur ce point.

Carole BINET indique que s'il y a une clause sur la vente, pourquoi ne pas refaire un bail ?

Gérard BARRIERE indique, qu'à sa connaissance, s'agissant d'un bail amphithéotique, il ne peut être prolongé. Seul un bail classique pourrait-être signé à priori (il faut se renseigner sur ce point).

Le Maire indique qu'il s'agirait de lui permettre de stabiliser cette activité et d'être rassuré sur son avenir (que ce soit par une vente ou un autre bail).

Rémy JOS demande si la proposition de vente est figée à 50 000 € ou si cette somme pourrait être ré-évaluée. Nadine GAUCHER souligne que ce terrain est en zone inondable et qu'aucune augmentation du nombre de chalets sera possible.

Daniel VERDIER demande ce qui se passerait si la commune ne vendait pas, car l'intérêt de Vayrac est de conserver une activité qui fonctionne.

Le Maire indique que c'est la commune qui récupérerait ce bien.

J.Marie BREULEUX se demande si un changement d'activité serait possible.

Christian LAQUIEZE indique que ce terrain est situé en zone de loisir.

Gérard BARRIERE indique aussi que si Olivier VENET devient propriétaire, cela dédouane aussi la mairie, actuel propriétaire, d'un certain nombre de problèmes. Il pense qu'il faudra se rapprocher d'un Notaire pour formaliser les conditions de vente.

Carole BINET réitère sa question : pourquoi vendre ?

**Le Maire**

**Le vote est reporté, il convient de se renseigner pour savoir si un bail peut être refait, ou dans le cas d'une vente, quelles seraient les clauses, quel pourrait-être le prix ?**

## **2. Définition d'un prix de vente des terrains – MSP – Pharmacie – Kinésithérapeute**

Les lots sont maintenant définis par le permis d'aménager.

Le maire indique que les objectifs sont la facilitation de l'implantation des professionnels de santé, d'amortir les coûts de viabilisation à la charge de la commune. La surface globale est d'environ 2000 m<sup>2</sup>.

Rémy JOS demande si des tarifs différents pourraient être appliqués en faisant payer plus cher à Cauvaldor. Il lui est répondu collectivement que ce ne serait pas logique.

Nadine GAUCHER s'étonne toujours du coût de l'achat du terrain (278000 €) par la commune sous le précédent mandat.

Gérard BARRIERE demande si les parkings et l'aménagement paysager seront à la charge de la commune ou de la communauté de communes. Le maire répond que les parkings privés seront à la charge de chaque propriétaire mais que l'aménagement des parkings sur la Place seront réalisés dans le cadre de l'opération « cœur de village » par la Communauté de Communes.

Le Maire indique que le coût de la viabilisation ferait apparaître un coût de 20.26€ /m<sup>2</sup>, qu'il est prudent de prévoir une marge en cas d'augmentation des coûts, ce qui ferait ressortir un prix de 23 €/m<sup>2</sup>

**20h : arrivée de Eric FRICKER – 13 votants**

Gérard BARRIERE indique que l'emplacement est idéal et que ce sont des activités lucratives, d'intérêt public certes, mais qui pourraient justifier 30 €, se rapprochant ainsi du prix de m<sup>2</sup> qui sera probablement demandé pour les lots du lotissement.

Daniel VERDIER demande si la kiné a eu le choix du lot. Non, elle a une grande parcelle mais elle souhaitait avoir du parking privé.

Le Maire indique qu'il ne faut pas que le prix soit un élément bloquant.

Rémi POUMEYROL pense qu'il ne faut pas se priver d'avoir des commerçants en centre-ville pour quelques euros gagnés en augmentant le prix. Il pense que 25 euros est raisonnable.

Tour de table entre les conseillers sur le tarif le plus raisonnable. 23 € est le tarif majoritaire.

***Le conseil municipal décide à 13 voix pour et une abstention (Gérard BARRIERE) de fixer le prix de vente des terrains du futur Pôle de Santé à 23 € le m<sup>2</sup> :***

## **3. Extinction de l'éclairage public**

Sujet d'actualité, les objectifs sont indiqués par le Maire sont :

- Contribuer à la préservation de l'environnement
- Lutte contre la pollution lumineuse
- Maîtrise des consommations énergétiques

Consommations

en 2020 : 16280 € d'éclairage public sur une facture globale d'électricité de 46630 €

en 2021 : 16828 € / 57835 € et à ce jour (30/09 2022) 13790 € d'éclairage public

Carole BINET indique qu'il est nécessaire de prendre cette décision, depuis longtemps, au-delà même des coûts.

Eric FRICKER demande s'il existe la possibilité de séparer les secteurs... cela pose des problèmes techniques.

Rémy JOS indique que l'on ne peut pas éteindre 1 lampadaire sur 2 mais qu'on peut zoner.

J.Marie BREULEUX pense qu'il faudrait conserver éclairés les grands axes.

A.Marie BRUN indique que minuit-5h ne gêne quasiment personne.

J.Marie BREULEUX demande si on sait quel sera le gain ?

Carole BINET dit qu'il n'y a pas que cette question.

Eric FRICKER souligne aussi le choix écologique de cette mesure.

Le maire indique avoir rencontré la FDEL pour la rénovation de l'éclairage et qu'il faut distinguer les investissements des mesures que l'on peut prendre tout de suite.

Concernant la sécurité, JMB indique que cela risque de faire augmenter les accidents de la route. Par contre, les études montrent que la sécurité publique est améliorée avec ces mesures.

Rémi POUMEYROL demande que les horaires de sortie du cinéma soient bien pris en compte et que les piétons, notamment aux horaires d'ouverture des commerces et de bus pour les lycéens, soient éclairés et demande à partir de quand cette mesure peut être prise.

Nadine GAUCHER fait un point sur les décorations de Noël (130 transformateurs sur 40 jours) : 655 € de consommation environ. L'objectif de l'an dernier était d'augmenter la zone... mais l'idée serait peut-être de mieux les répartir, de diminuer les horaires (6h-23h) et de baisser les nombres de jours (de la veille du marché de Noël au 2 janvier). La facture devrait être d'environ 250 euros.

**Le maire souhaite que l'on fasse une expérimentation entre minuit et 6h. Une information auprès de la population doit être faite et des minuteurs achetés.**

***Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.***

#### **4. Convention avec le SDAIL - adressage**

L'adressage reste à faire sur tous les extérieurs du bourg. Le SDAIL assiste la commune en faisant un état des lieux, le nommage, la numérotation et l'envoi aux divers partenaires (DGFIP, La poste, Service de secours...). Carole BINET et Christian LAQUIEZE se sont occupés de ce sujet. La maire précise le calendrier à la demande de Rémy JOS. Le Maire répond que l'envoi aux partenaires pourra se faire entre mars et mai 2023.

Daniel VERDIER demande s'il y a eu des difficultés pour les nommages. Carole BINET indique que 2 réunions ont été organisées, l'une à Mézels avec une bonne participation et l'autre pour tout le reste de la commune à laquelle une seule personne n'est venue.

Christian LAQUIEZE indique que les noms des lieux ont été respectés pour coller au mieux à notre village.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec le SDAIL pour être assister dans la démarche d'adressage.**

#### **5. Prestation pour l'entretien des cimetières**

Assurée à ce jour par l'APIE (Association pour Insertion de l'Emploi). Nous constatons fréquemment des gros manques d'entretien malgré de nombreux rappels. Il y a eu très peu de réactivité et le travail n'était pas de qualité (les tombes abandonnées n'étaient pas entretenues). Le coût actuel est de 6000 € pour 20 à 25 passages par cimetière (bourg de Vayrac et Mézels). Ce nombre de passage n'étaient pas respecté.

Le maire indique que c'est un problème récurrent, quel que soit le prestataire. JMB et GB confirment.

Le Maire et Rémy JOS ont fait appel à un habitant de Vayrac (Yoan Molard Auclair), paysagiste, pour un devis.

Pour 13 passages dans l'année (2 avril, 2 mai, 2 octobre, 0 janvier et 0 août). Cette répartition peut évoluer. Les tâches chiffrées correspondent au cahier des charges donné.

Le devis proposé est de 8840 €.

Rémi JOS indique que le contrat avec APIE arrive à échéance et qu'il faut le dénoncer avant début Décembre.

Rémi POUMEYROL indique qu'il est prudent de faire des contrats de 1 an, ce qui permet de faire le point régulièrement. J.Marie BREULEUX et Gérard BARRIERE confirment ce point.

Le conseil Municipal, à l'unanimité accepte de résilier le contrat pour l'entretien des cimetières avec l'APIE et de signer le devis établi par M. Yoann MOLARD AUCLAIR pour un montant de 8840 €.

#### **6. Aide à l'acquisition des vélos électriques**

Le maire présente les objectifs de cette mesure :

- Encourager le changement dans les modes de déplacement

- Aider en complément des dispositifs déjà existants. Le département n'a pas renouvelé ce dispositif d'aide, il reste l'aide de l'Etat)

Les conditions seraient :

- une aide 100 euros, sans conditions de ressources, limitée à 1/foyer/an, renouvelable une fois
- sur facture (neuf ou occasion) avec définition d'une zone géographique pour l'acquisition

Rémy JOS indique qu'il est choqué par le fait de ne pas mettre de conditions de ressources.

Carole BINET indique qu'une aide pour tout le monde est au contraire, intéressante.

Le maire fait un retour de la commune de St Laurent les tours : 100 demandes sur une année (sans conditions de ressources pour des vélos de 500 à 6000 euros).

Eric FRICKER propose de prendre un peu plus de temps pour décider (il existe des vélos électrique en Location Longue Durée, en libre-service). Il se propose de faire cette présentation.

Daniel VERDIER dit que l'objectif est que les gens puissent utiliser ce vélo pour aller faire leurs courses, changer leurs modes de déplacement.

Rémy JOS dit qu'il va falloir repenser le stationnement des vélos si il doit ya en avoir de plus en plus.

***Vote reporté. Eric FRICKER présentera une étude approfondie au prochain conseil municipal.***

## **7. Convention avec le centre de gestion – service de remplacement**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un service qui permet de bénéficier de personnel disponible pour des remplacements d'agents absents.

La mairie doit payer le salaire, les charges et les frais de gestion.

Il convient de signer une convention pour bénéficier de ce service.

Evelyne DROMAIN demande si cela correspond à un remplacement via Entraide. Le maire répond que cela n'est pas forcément possible sur tous les postes.

Nadine GAUCHER indique qu'il est bien de faire travailler l'association Entraide, basée à Vayrac.

Catherine POUJOL précise qu'ils sont très réactifs et précieux.

e maire indique qu'il a signé une convention de partenariat avec cette association et que la commune fait appel à eux de façon régulière.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de signer une convention avec le Centre de Gestion pour le service remplacement.

## **Questions diverses**

- J.Marie BREULEUX intervient pour proposer de mettre en place un comité des fêtes afin de créer une synergie dans les activités que proposent les commerçants, les associations, le village, la municipalité.

Le Maire indique que le comité des fêtes est associatif et concerne les bénévoles et volontaires s'y engageant.

J.Marie BREULEUX souhaite aussi que soit organisée une journée des associations et forces vives.

Daniel VERDIER dit que cette journée pourrait être l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants.

J.Marie BREULEUX dit que Vayrac 2000 a récupéré les fonds du comité des fêtes. Il indique qu'il est prêt à faire partie de ce comité.

Rémi POUMEYROL indique que les actions portées par la commune et les conseillers depuis plusieurs années, ont complètement vocation à être portées par un comité des fêtes et non par la municipalité. La journée des associations, des bénévoles peut aussi l'occasion de la mise à l'honneur des bénévoles.

Le maire dit que la commune a la chance d'avoir de nombreuses associations qui animent le village, et qu'il faut faire en sorte de les faire cohabiter.

- Daniel VERDIER indique que la semaine dernière, une habitante de Vayrac a trouvé quelqu'un dans son canapé et que la gendarmerie contactée qui est intervenue est celle de Cajarc.

Il indique que les maires de Bétaille, Vignon en Quercy et St Michel de Bannières ont écrit à la Préfète et que notre commune pourrait le faire aussi. Le Maire indique qu'il le fera évidemment – il avait déjà alerté la Préfète par téléphone - mais qu'il aurait aimé être associé à cette démarche collective.

Gérard BARRIERE souligne le manque d'effectifs de la gendarmerie et la dégringolade de ce service public.

- Eric FRICKER indique des les abords des écoles, du collège sont sales par manque de poubelles.

Il présente une proposition d'accroche-vélos et d'emplacement pour les poubelles. Il fait état des besoins repérés sur le village. La proposition est d'acheter des poubelles transparentes pour mettre devant les établissements scolaires et d'acheter d'autres poubelles (identiques à celles installées à la Dordogne) en attente de leur remplacement après les opérations cœur de village.

Eric FRICKER présente les difficultés des accroche-vélos actuels qui sont inutilisés car abîmant les roues des vélos ou ne permettant pas à certains modèles d'être accrochés.

Le maire dit qu'il regardera ce qui peut exister à l'occasion du Salon des Maires qui a lieu prochainement.

Le conseil approuve la démarche.

Fin de séance : 21h30